ENTREPRISES

Deux façons de nous soutenir en défiscalisant

1. Don numéraire

Vous faites votre don par virement, carte bancaire, chèque.
Vous recevez ensuite un **reçu fiscal**.

2. Mécénat de compétences

Vous réalisez une prestation de service auprès de l'Association Diocésaine de Lille, sans contrepartie, valorisée dans une convention.
Vous recevez ensuite un **reçu fiscal** correspondant à la valeur de la prestation réalisée.

Eglise catholique de Lille

VOTRE AVANTAGE FISCAL

Votre entreprise bénéficie d'une réduction fiscale de 60% du don ou de la prestation réalisée*, au titre de l'IS

*dans la limite de 20 000€ ou 0,5% du CA annuel HT

VOTRE DON FINANCIER OU EN NATURE DE	VOUS REVIENT À
2 000 €	800 €
5 000 €	2 000 €
10 000€	4 000 €

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

- **Par chèque** à l'ordre de l'Association Diocésaine de Lille - à renvoyer au 68 rue royale, 59042 Lille cedex
- **En ligne par carte bancaire, virement ou Paypal** sur donnons-lille.catholique.fr
- **En réalisant une prestation de services**, cadrée par une convention de mécénat

Contactez-nous

Emilie BOUCLY - Responsable relations donateurs

03 28 36 54 17 - emilie.boucly@lille.catholique.fr